

Un plan solide pour le soutien à domicile. Zéro slogan.

Amos, le 14 septembre 2017 – Le député d’Abitibi-Ouest, François Gendron, a présenté le plan solide de l’opposition officielle pour les soins et le soutien à domicile, deuxième volet de son plan santé.

« Il est temps de mettre fin au rationnement et de répondre aux besoins réels des Québécois. Les constats sont clairs : la réforme Barrette et ses promesses n’ont rien amélioré pour le soutien à domicile. Tout occupé à fusionner les structures, à augmenter les enveloppes des médecins, à leur garantir leurs primes inutiles, le ministre Barrette a rationné le soutien à domicile. Et c’est la protectrice du citoyen qui nous l’a confirmé : le gouvernement a appliqué une méthode qui consiste à "donner un peu à chacun, tout en ne donnant assez à aucun" », a déclaré d’entrée de jeu le député François Gendron.

« Nos objectifs sont tout aussi clairs : permettre aux personnes âgées, ou vivants avec un handicap physique, une maladie mentale ou dégénérative, de demeurer à la maison, tout en réduisant le fardeau des proches aidants, et impliquer les professionnels de la santé, les entreprises d’économie sociale et les organismes communautaires. Nos solutions sont solides », a-t-il ajouté.

EN BREF

Nos objectifs sont clairs : permettre aux personnes âgées, ou vivants avec un handicap physique, une maladie mentale ou dégénérative, de demeurer à la maison, tout en accompagnant adéquatement les proches aidants, et impliquer les professionnels de la santé, les entreprises d’économie sociale et les organismes communautaires.

Le plan se déploiera en trois axes :

- Assurer un environnement respectueux et sécuritaire par des logements supervisés et, au besoin sécurisés, ainsi que le déploiement du programme d’appels automatisés PAIR;
- Mettre les moyens nécessaires : au moins 100 M\$ additionnels par année pendant 5 ans, soit 500 M\$ de plus au total, à terme;
- Soulager les proches aidants qui doivent assurer une présence constante, notamment par la mise en place d’une politique offrant 8 heures de répit par semaine.

Tout occupé à fusionner les structures, à augmenter les enveloppes des médecins, à leur garantir leurs primes inutiles, le ministre Barrette a rationné le soutien à domicile. Nous mettrons fin à ce rationnement.

Assurer un environnement respectueux et sécuritaire : logements supervisés et sécurisés au besoin, et programme PAIR.

« Pour que les aînés, les personnes vivant avec un handicap ou une maladie dégénérative et celles aux prises avec un problème de santé mentale puissent demeurer à la maison, il ne suffit pas de leur donner de l'argent. Il faut, d'abord, que leur logement soit sécuritaire et adapté à leur condition et, ensuite, que des personnes ressources du milieu social ou médical offrent un soutien de proximité. Pour ce faire, nous devons innover, présenter des mesures concrètes, accroître les ressources humaines et professionnelles à domicile, utiliser les nouvelles technologies, dont les technologies numériques, et soutenir les initiatives existantes, comme le programme PAIR d'appels automatisés », a illustré le député d'Abitibi-Ouest.

Ce service, présent dans certaines régions, doit être étendu. Il contribue en effet à la sécurité des personnes âgées et à la tranquillité d'esprit de leurs proches. Il se décline en deux versions : d'abord, l'appel de sécurité, qui génère une alerte si l'abonné ne répond pas après trois tentatives. Une vérification est alors menée par un répondant qui aura été identifié par l'abonné ou les services policiers. Il y a également l'appel « aide-mémoire », qui rappelle aux abonnés de prendre leur médication, de vérifier leur taux de glycémie, et bien d'autres choses encore.

« Par ailleurs, notre plan est d'appuyer le déploiement des logements supervisés, notamment pour les gens atteints de maladies dégénératives ou mentales, ou encore aux prises avec un handicap physique. Ces logements consistent en des regroupements de locataires à qui on assigne un travailleur social ou une infirmière qui, souvent, réside au sein de ces regroupements. Des solutions technologiques permettent désormais de rendre plus sécuritaire l'environnement de ces personnes, tout en facilitant le travail des professionnels de la santé. Plusieurs initiatives communautaires qui répondent à une panoplie d'autres besoins de ce type doivent être encouragées, facilitées et soutenues par le gouvernement; c'est ce que nous ferons », a-t-il poursuivi.

Mettre les moyens nécessaires : au moins 100 M\$ par année

« Nous voulons éviter les recours inutiles aux urgences et aux hôpitaux. Le temps d'attente pour recevoir des soins à domicile peut aller jusqu'à 6, voire 12 mois; c'est inacceptable. En campagne électorale, en 2014, le PLQ s'était engagé à investir 750 M\$ supplémentaires sur 5 ans dans les soins à domicile. Mais il a brisé sa promesse dès sa première année au pouvoir. Il a investi un gros 0 \$ les deux premières années, 60 M\$ la troisième, et 69 M\$ cette année. C'est insuffisant. Rappelons également qu'il a coupé un demi-million d'heures de soutien à domicile en 2016. En conséquence, le soutien a été offert à 10 000 personnes de moins, alors que chaque année, 100 000 personnes atteignent 65 ans », a précisé le député François Gendron.

« Il est temps d'offrir les moyens nécessaires, il est temps d'offrir du solide aux aînés et aux personnes vivant avec un handicap. Ils doivent pouvoir vivre décemment chez eux; c'est une volonté qu'ils ont maintes fois exprimée, et notre rôle est de tout mettre en œuvre pour la respecter. Nous, nous investirons au moins 100 M\$ additionnels par année pendant 5 ans. Cela permettra d'augmenter significativement les services offerts par les auxiliaires familiaux et les autres professionnels de la santé », a-t-il ajouté.

Soulager les proches aidants : 8 heures de répit par semaine

« Les proches aidants font un travail extraordinaire, tous les jours. Malheureusement, depuis plusieurs années, rien n'a réellement été mis en place pour les soulager et les soutenir. Selon une analyse de Statistique Canada, entre janvier et mai 2016 seulement, 95 500 Québécois ont abandonné leur emploi en raison d'"obligations personnelles et familiales". Parmi eux, 73 500 femmes. C'est énorme. L'ex-ministre libérale Marguerite Blais réclamait la mise en place d'une politique pour les proches aidants. À son départ, elle fut d'ailleurs fort critique à l'égard de son propre parti, constatant sa lenteur à mettre en place une politique en ce sens, malgré les appels répétés. Il est temps de le faire, et concrètement. Notre plan permettra entre autres d'offrir 8 heures de répit par semaine à celles et à ceux qui en ont le plus besoin. Il est temps de mieux soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux proches aidants », a insisté le député.

« Notre plan, c'est par ailleurs de tout mettre en œuvre afin d'offrir une solution humaine qui favorise la pleine participation sociale des personnes vivant avec un handicap. Actuellement, 3500 de ces personnes de moins de 65 ans vivent dans un CHSLD au Québec. Nous devons offrir à ces gens des solutions concrètes, comme la bonification du chèque emploi/service, afin de leur permettre de véritablement faire un choix quant à leur milieu de vie. Avec le prochain gouvernement du Parti Québécois, les CHSLD ne seront plus l'unique option pour ces gens qui méritent d'avoir enfin un gouvernement à leur écoute. Pour le Parti Québécois, recevoir des soins à domicile, c'est une question de respect et de dignité », d'ajouter M. Gendron.

« Nous devons agir dès maintenant pour appuyer adéquatement les personnes âgées qui veulent vieillir chez elles. Et les gens qui les soutiennent au quotidien doivent aussi être aidés. Étant donné les nombreux enjeux liés au vieillissement de la population, nous continuons, avec de nombreux groupes, à exiger des états généraux sur les conditions de vie des aînés. La pétition les réclamant compte déjà plus de 14 000 signatures, et ça continue », a indiqué en terminant le député d'Abitibi-Ouest, François Gendron.

– 30 –

[21755037_10155690295825126_987072964_o.jpg](#)

Mathieu Proulx

Attaché de presse du député d'Abitibi-Ouest, François Gendron

819 444-5007